HONORAIRES LOCATION ET GESTION

HONORAIRES DE LOCATION Recherche et mise en place du locataire uniquement

Montant des honoraires pour acte de location (meublés et vides)

A la charge du locataire : 8 % du loyer annuel hors charges, dans la limite du plafond suivant:

pour les honoraires de visites, constitution du dossier du locataire et rédaction du o 8 €/m²

o 3 €/m² pour la réalisation de l'état des lieux

🗏 A la charge du propriétaire : 8 % du loyer annuel hors charges, dans la limite du plafond a a a a a a a suivant :

。100€ forfait d'entremise et de négociation

o 8 €/m² pour les honoraires de visites, constitution du dossier du locataire et rédaction du

o 3 €/m² pour la réalisation de l'état des lieux

🗦 Frais de renouvellement / changement de bail :

≂ Forfait : 200 € TTC (à la charge du locataire)

Montant des honoraires pour acte de location de garages

1 mois de loyer charges comprises A la charge du locataire : 1 mois de loyer charges comprises A la charge du propriétaire :

HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIERE

% appliqué sur le montant de la transaction

Taux de gestion

9 % TTC des montants encaissés mensuellement Services: Assurance loyer impayés et détériorations : 2,80 % TTC du montant guittancé mensuellement.

Dernière mise à jour, le 04/03/2025

CENTURY21 Chaprais Immobilier 6 rue de Belfort – 25000 Besançon

Tél: 03.81.47.48.49 - Mail: ag165@century21france.fr

Carte Professionnelle N°: CPI 2501 2017 000 017 414, délivrée par la CCI Saône-Doubs – RCS: 345 287 999

Caisse de garantie : CEGC - 59 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS

Montant de la garantie : 780 000€